



Congrès Populaire Coutumier Kanak

Organisation Non Gouvernementale pour les Droits Autochtones Kanak IKC

Palais des Nations

Organisation des Nations Unies, Genève SUISSE

10^{ème} Sessions du Mécanisme d'Experts sur les Droits des Peuples Autochtones, du 10 au 14 juillet 2017

Point 10. Propositions à soumettre au Conseil des droits de l'homme pour examen et approbation.

Merci Monsieur le Président

Notre organisation propose la Recommandation suivante : L'inclusion du Document final dans la base d'examen d'un Etat au sein du Mécanisme de l'Examen Périodique Universel.

Car il est évident que le Document final résolution A/RES/69/2 de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée Générale, dite Conférence mondiale sur les peuples autochtones, adoptée le 22 septembre 2014. Doit être incluse au même titre que la Déclaration universel des Droits de l'Homme et la Charte des Nations Unies.

Il est aussi évident que le document final joint à la Déclaration sur les droits des peuples autochtones, trouverais par leur inclusions au sein de la base d'examen de l'EPU une place adapté, adéquat et incontournable, afin que nous peuples autochtones, puissent bénéficier d'une base juridique international, qui apporterait une meilleurs application effective de nos Droits au niveau National.

En vous, encourageant pour vos travaux futurs.

La coutume est ma religions première, elle est ma constitution, c'est ma vie et celle de ma société

Olé merci.